

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 30 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille huit, le 27 Septembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José DANIEL, Président.</p> <p>Date de convocation : 19 Septembre 2008</p>
<p><b>PRESENTS :</b> Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Didier CHOUPIE, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.</p> <p><b>ABSENTS :</b> -</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Thierry PIMOUGUET</p>	
<p align="center"><b><u>OBJET :</u></b></p> <p align="center"><b><u>Aménagement des ruelles de Beaumont :</u></b> <b><u>travaux complémentaires</u></b></p>	<p>Le Président explique que dans le cadre du marché de travaux relatif à l'aménagement des ruelles de Beaumont du Périgord, le cabinet Albrand-Angibault, maître d'œuvre de l'opération, a proposé des travaux complémentaires afin de terminer la réfection de la rue Borgne. Le chiffrage de ces travaux se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot 1 Terrassement - Entreprise ETR pour un montant de 1 896.00 € HT</li> <li>• Lot unique maçonnerie – Entreprise MORON pour un montant de 4 648.50 € HT</li> </ul> <p>Soit un montant total de 6 544.50 € HT et <b>7 827.22 € TTC</b></p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accepte</b> les travaux complémentaires relatifs à l'aménagement des ruelles de Beaumont du Périgord pour un montant de 1 896 € HT (lot 1 terrassement) et 4 648.50 € HT (lot unique maçonnerie). Ce qui représente un total de 6 544.50 € HT et <b>7 827.22 € TTC.</b></li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : - 8 OCT. 2008</p> <p>Publié ou notifié, Le : 13 OCT. 2008</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 2 octobre 2008</p> <p>Le Président,  José DANIEL</p>

